DOCUMENT RESUME

ED 195 126 FL 011 329

AUTHOR Dalgalian, Gilbert
TITLE Propositions du Centre Mondial D'Information sur l'Education Bilingue (CMIEB) au Conseil de l'Europe [Proposals of the World Center of Information on Bilingual Education (CMIEB) to the Council of Europe].
INSTITUTION Centre Mondial d'Information sur l'Education Bilingue (CMIEB), Saint Gervais (France).
SPONS AGENCY La Federation Mondiale des Villes Jumeless - Cites Unies (FMVJ), Paris (France).
PUB DATE 78
NOTE 26p.
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS *Agency Cooperation: *Bilingual Education: *Cultural Pluralism: Economic Factors: International Educational Exchange: *International Organizations: *Language Planning: Multilingualism: Political Influences: *Program Proposals: Sociocultural Patterns
IDENTIFIERS Council of Europe (France): *Europe

ABSTRACT

The socio-economic, cultural and political situation in Europe necessitates a systematic and pedagogically sound promotion of bilingual education. Two prerequisites to this promotion are seen: (1) a political framework and support, and (2) a substructure for linguistic and pedagogical information and coordination. A proposal is presented to develop a mechanism for the cooperation of two organizations serving these two needs and purposes. The political support would be the Council of Europe and the educational arm would be the "Centre Mondial d'Information sur l'Education Bilingue" (CMIEB). In addition to the general presentation of the project for cooperation, the following points are discussed: (1) an overview of the status of foreign language education and an outline of expectations concerning bilingual education in Europe: (2) an account of the contributions CMIEB has made since 1971: (3) an outline of a plan of action leading to cooperation between the two organizations, including short- and long-term objectives, organization, personnel, financing, immediate action and priorities, and eventual cooperative activity: and (4) the notion of bilingual education in Europe as a political choice, which brings with it the necessity of a multinational and pluricultural organization cooperating with one that is more directly educational. (AMH)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

U S. DEPARTMENT OF HEALTH,
EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF
EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

Charlotte Borja
Secretary General

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

SOMMAIRE

I. Présentation générale du projet

II. Actualité d'une éducation bilingue

III. Apport du C.M.I.E.B.

IV. Esquisse d'un programme d'action

V. Pourquoi ce projet ne peut naître et se développer que sous l'autorité du Conseil de l'Europe.

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET :

1. Les situations d'Education bilingue se multiplient et se diversifient en Europe et dans le monde. Ce développement n'est pas coordonné, ni homogène, et ne fait à ce jour l'objet d'aucun échange systématique de l'information, d'aucune validation cohérente et organisée des expériences acquises çà et là.

2. La situation socio-économique de l'Europe,et en particulier une fluidité croissante de la main d'oeuvre immigrée,et le brassage général des populations, ainsi que l'avenir politique lié au développement de l'Europe mettent à l'ordre du jour une promotion raisonnable, systématique et pédagogiquement habile, de l'Education bilingue : la construction de l'Europe et sa collaboration avec l'Afrique et le Tiers-Monde peuvent se dérouler dans un climat général de confrontations nationales, sociales, ethniques et linguistiques ou au contraire être facilitées et accélérées à moyen terme par l'existence de larges couches de population éduquées dans un bilinguisme scolaire et universitaire solide ; ces couches, englobant des citoyens de toutes les classes sociales et non limitées aux seuls cadres, seraient (seront) à terme la base socio-culturelle et linguistique d'une Europe, intégrée au niveau socio-affectif, c'est à dire bien plus profondément que par les motivations socio-économiques actuellement dominantes.

3. Une telle politique de promotion de l'Education bilingue exige l'existence conjointe de deux pré-requis :

   - une volonté et un cadre politique ;
   - une infrastructure d'information et de coordination linguistiques et pédagogiques.

   La volonté et le cadre politique peuvent être ceux du Conseil de l'Europe : à ce jour ils ne peuvent être même le fait d'aucune autre instance nationale ou internationale que le Conseil de l'Europe, dût ce dernier ouvrir la voie, à long terme, à d'autres autorités nationales et internationales.

.../...

L'infrastructure d'information et de coordination peut être construite à partir des forces actuelles du Centre Mondial d'Information sur l'Education Bilingue - CMIEB, seule organisation ayant à la fois une assise internationale, une expérience ancienne qui s'est traduite par des publications, des colloques et un échange large d'informations de qualité, et seul noyau de personnes organisées ayant manifesté un engagement persévérant et compétent au service de l'Education bilingue.

4. L'idée générale de ce projet est donc de proposer la meilleure formule de collaboration possible entre le Conseil de l'Europe et le Centre Mondial d'Information sur l'Education Bilingue pour définir et mettre en oeuvre un programme cohérent de promotion de l'Education bilingue en commençant par l'Europe de l'Ouest, mais sans exclure des bénéfices de cette collaboration les institutions et pays extra-européens qui en feraient la demande.
La formule de collaboration Conseil de l'Europe - CMIEB qui nous paraît la plus appropriée, du moins dans une première phase, c'est une coopération souple <u>dans le cadre d'un accord écrit</u> entre le Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe et le CMIEB.
Si cette première forme de coopération étroite prouve se viabilité et son efficacité tout en faisant apparaître la nécessité d'un lien organique CMIEB - Conseil de l'Europe, il serait temps, le moment venu, de transformer la coopération en liaison organique et institutionnelle. Nous reviendrons en 5e partie de ce document sur l'esquisse de la première phase de coopération souple.

II. <u>ACTUALITE D'UNE EDUCATION BILINGUE</u> :

1. L'unité américaine s'est construite sur l'anglais. Celle de l'URSS est fondée sur une utilisation dominante du russe.
L'unité de l'Europe ne peut pas se réaliser sur la base d'une seule langue, quelle qu'elle soit : cela signifierait la négation de l'idée européenne qui est synonyme "d'unité dans la diversité".

Le contraire signifierait "domination" et, par contre-coup, "nationalismes culturels et linguistiques" et favoriserait le nationalisme politique. L'Europe n'existera que si elle se construit dans le respect et la connaissance des identités nationales qui la composent. L'Europe est "condamnée" aux bilinguismes pour parvenir à son unité. Seuls ces bilinguismes lui donneront sa force, ses racines affectives et culturelles, sa valeur de preuve aux yeux des non-européens et en particulier aux yeux de l'Afrique.

L'Afrique, elle-même contrainte aux bilinguismes toujours, au trilinguisme souvent, veut garder ses liens privilégiés avec l'Europe. Mais elle a toutes les raisons, historiques et économiques, de se méfier d'une Europe dominatrice. Elle pourra se lier et accorder davantage de crédit à une Europe qui aura prouvé dans la construction de son unité son aptitude à coopérer sans dominer.

Cette coopération sans domination se prolongera - hors d'Europe, dans le domaine des politiques scolaires et linguistiques pour l'Afrique - par la promotion simultanée des langues africaines parallèlement à l'anglais et au français.

2. Si la nécessité de promouvoir les bilinguismes européens et eurafricains est directement corollaire de la construction européenne et d'un projet européen sur la scène mondiale, la promotion de l'Education bilingue en Europe devient ipso facto un élément-clé dans un projet politique global. Pourquoi dès lors ne pas évoquer ce projet ? Sans préjuger des orientations et des formes politiques possibles pour l'Europe future et sans construire l'Europe contre qui que ce soit, on peut au moins affirmer que l'Europe n'a de sens (et de chances de mobiliser ses peuples) que si elle offre une troisième voie politique, économique et culturelle, une voie distincte et différente par sa nature de la voie américaine et de la voie soviétique. Sur ces trois plans l'Europe est grosse d'une troisième voie : politiquement, elle ne peut devenir une puissance unie et mondiale que si elle fait, à l'intérieur et à l'extérieur, le

contraire d'une quelconque politique hégémonique ; économiquement, elle est astreinte, pour s'unir et se développer, à tourner le dos d'un côté au modèle d'un développement quantitatif anarchique sans discernement ni équité, de l'autre au modèle centralisé et bureaucratique, rigide et paralysant toute initiative n'émanant pas de l'Etat; culturellement, elle ne désarmera les réactions ethnocentristes et ne substituera aux sentiments nationalistes une conscience européenne que si elle forme, dès l'âge scolaire, des européens véritables, c'est à dire des jeunes gens et des jeunes filles ayant, avant toute pensée politique, l'accès direct à plusieurs langues et à plusieurs cultures constitutives de l'Europe.

Au delà d'options humanistes, justifiées mais n'apportant aucune garantie de faisabilité, l'Education bilingue apparaît ainsi comme une pièce indispensable à toute construction européenne réaliste, c'est à dire dotée d'un projet politique mobilisateur, d'un modèle économique tenant compte de l'échec des modèles contemporains et s'assurant un fondement culturel et linguistique nouveau au niveau des populations les plus larges : les trois éléments sont indissociables, si l'Europe doit sortir des livres de géographie pour passer dans les coeurs et les mentalités avant d'entrer dans les livres d'Histoire.

3. Par delà les Etats plurinationaux, comme la Suisse, la Belgique, le Canada, l'URSS, les situations potentielles ou réelles d'Education bilingue ont leur raison d'être dans la double nécessité - en Afrique, en Asie, au Proche-Orient et tout autour de la Méditerranée, mais aussi dans les régions françaises et au Royaume-Uni - de maintenir une identité ethnique et linguistique, minorisée, voire réprimée au cours de l'Histoire mais vivace, et d'assumer en même temps certaines des réalités contemporaines : réalité du marché mondial, de l'appartenance à une zone d'influence (américaine, française, anglaise, soviétique). De plus en plus, on le constate sur tout les continents, la tendance sera au maintien de l'identité simultanément à l'ouverture sur le monde : cela est aussi vrai des minorités ethniques que des pays ex-coloniaux et des populations de migrants. En Afrique, l'introduction des langues africaines à côté du français est soit réalisée,

soit activement préparée, soit envisagée. En Europe et en particulier en République fédérale d'Allemagne, l'ouverture d'écoles bilingues pour les enfants des travailleurs immigrés est entrée dans les moeurs et les réalités de la plupart des grandes villes et régions industrielles. De même les échanges d'enseignants, y compris au niveau de l'école primaire et à la faveur des jumelages de villes (Munich et Bordeaux ont ainsi un programme d'échanges renouvelé tous les ans), deviennent une pratique assez fréquente.

D'une façon générale les politiques scolaires sont amenées à tenir compte de plus en plus des différentes situations exigeant ou favorisant le bilinguisme scolaire.

4. Or il n'est plus un secret pour personne que l'enseignement des langues dans le cadre pédagogique des institutions scolaires actuelles est souvent un fiasco et toujours d'un rendement incroyablement disproportionné aux moyens humains et matériels - et au temps d'études des élèves - investis dans cet enseignement. En outre la plupart des apprentissages de langues aboutissant à un bilinguisme réel et équilibré n'entrainent pas fondamentalement des investissements plus importants : <u>ils exigent seulement une organisation différente, conçue sur des bases différentes</u>. Une recherche et une diffusion systématiques de ces nouvelles bases pédagogiques et linguistiques, la mise en place de nouvelles formes d'organisation des apprentissages exigent une autorité politique, assistée de compétences diverses dans les Sciences humaines et la pédagogie pour expérimenter avec audace et cohérence avant d'innover avec prudence et ténacité. L'Education bilingue ne peut en aucun cas se faire au détriment des connaissances et de la formation générales : elle sera donc conçue comme une source d'enrichissement de celles-ci. Elle ne peut non plus se faire au détriment de la langue maternelle et de l'identité ethnique ou culturelle : elle devra donc être conçue comme une formation de l'esprit devant rejaillir sur la qualité de l'expression en langue maternelle et favoriser une "mise en perspective européenne" de la culture nationale par des programmes et un traitement pédagogiques appropriés. Ainsi conçue

l'Education bilingue fera très tôt de la langue seconde une discipline instrumentale à l'égal de la langue maternelle (comme langue d'étude d'autres disciplines), sans cesser de faire de l'une et l'autre langues un objet d'étude et un moyen de formation linguistique. En d'autres termes, l'actualité de l'Education bilingue réside aussi dans la valeur utilitaire et fonctionnelle, immédiate et à long terme, de celle-ci, c'est à dire dans sa fonction culturelle effective. A l'inverse de l'actuel enseignement scolaire des langues, un projet d'Education bilingue - quelle qu'en soit l'organisation précise - ne peut plus se contenter d'un vernis de culture passéiste et livresque, dépourvu de vraie compétence linguistique et communicative : cette formule s'est avérée trop coûteuse et insuffisamment efficace ; dans l'Europe intégrée à laquelle nous pensons, l'actuel enseignement des langues serait totalement anachronique.

5. La promotion des expériences d'Education bilingue est contrainte à des succès probants et rapides devant rejaillir sur l'ensemble des politiques éducatives des nations européennes et extra-européennes. Cette confrontation de l'Europe avec une tâche politico-culturelle ayant un caractère pionnier et exigeant toutes sortes de garanties politiques et scientifiques, pour ne permettre aucune erreur dans l'innovation, exige que le projet soit étudié attentivement et qu'il le soit par les instances adéquates.

III. APPORT DU CENTRE MONDIAL D'INFORMATION SUR L'EDUCATION BILINGUE

1. Le CMIEB a été depuis 1971 l'organisation qui a poursuivi, à l'échelle de ses moyens, mais de façon systématique les objectifs d'information et de contact sur tous les problèmes de bilinguisme.

2. Favorisée dans cette action par sa liaison organique avec la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies (FMVJ), elle a pu être, à travers cette dernière, en contact avec toutes sortes de situations de bilinguisme et suivre un grand nombre d'expériences d'Education bilingue et d'échanges d'enseignants. C'est en

grande partie pour ces raisons que la FMVJ, porteuse d'une doctrine linguistique qui fut à l'origine de sa création a obtenu le Statut Consultatif A auprès de l'UNESCO et du Conseil Economique et Social des Nations Unies*.

3. En effet, la FMVJ est née il y a 21 ans de l'Association française "Le Monde Bilingue" qui créa les premiers jumelages culturels comme cadre de ses expériences d'enseignement précoce des langues étrangères dans un but de compréhension internationale, cet enseignement étant fondé sur le principe de l'acquisition, en plus de la langue maternelle, d'une seconde langue vivante de communication mondiale.

4. Les colloques et conférences

Le CMIEB, qui a pris la relève du "Monde Bilingue" après la Conférence de Coopération Mondiale intercommunale, tenue à Royan, en 1968, sous le patronage de l'UNESCO, a organisé plusieurs Colloques, Tables rondes, Rencontres, dont les plus importants furent :

- Colloque d'Aoste (Italie) en Mars 1972 sur le thème : "Vocation Nouvelle des villes et des régions en matière d'Education bilingue" ;

- Colloque de Suresnes (France) en Octobre 1973, thème : "Education bilingue et enseignement des langues vivantes";

- Table Ronde à Aoste (I.) en Janvier 1975, thème : "Besoins linguistiques et systèmes d'enseignements" ;

- Séminaire de St Etienne (F.) en collaboration avec le Centre Interdisciplinaire d'Etudes et de Recherches sur l'Expression Contemporaine - CIEREC - en Décembre 1975 : "Qui est étranger dans la ville ?" entretiens concernant la situation linguistique et culturelle des immigrés ;

- Rencontre sur les problèmes du Créole, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), en Octobre/Novembre 1977, à l'occasion du IXème Congrès de la FMVJ ;

.../...

* Réf. ONU A/RES/2861 - XXVIème Assemblée Générale - 1971.

- Table Ronde à Perpignan (F.) en Juillet 1976, préparatoire au Séminaire de Sociolinguistique tenu en Août 1978 à Uppsala (Suède), en collaboration avec l'Institut de Recherches en Sciences de la Communication et de l'Education - IRSCE - ;

- Rencontres annuelles à la Sorbonne.

etc.

5. Les publications

Depuis 1972, le CMIEB a publié les Actes des Colloques qu'il a organisés et a mis en route une collection, appelée "Cahiers du CMIEB" (liste en annexe).

6. Le CMIEB a depuis sa création été soutenu par des Centres, Instituts ou Associations tels que :

- Le Centre International de Recherche sur le Bilinguisme (CIRB), Université Laval, Québec - Canada.

- L'Association Internationale pour la Recherche et la Diffusion des Méthodes Audio-visuelles et Structuro-globales (AIMAV), Gand/Bruxelles - Belgique.

- La Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF), Sèvres - France.

- Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD), Dakar - Sénégal.

etc.

7. La rencontre des 22 et 23 Juin 1978 à la Sorbonne mit en évidence la nécessité d'échanger l'information concernant les expériences d'acquisition précoce d'une seconde langue, expériences effectuées dans des milieux différents : enfants d'immigrés, ou appartenant à des minorités nationales, ou simplement tentatives pédagogiques au plan pré-scolaire (Paris, Munich, Saverne, Arezzo, Bruxelles, etc.).

Les conclusions de ces entretiens ont été en faveur d'une éducation bilingue formative mais entourée de toutes les précautions pédagogiques et des évaluations qui s'imposent, mesures qui devraient être prises au niveau institutionnel, compte tenu des transformations nécessaires.

8. Avec des moyens très réduits, le Secrétariat du CMIEB a, depuis 1972, constitué un fichier d'environ 400 correspondants, comprenant des spécialistes : linguistes, pédagogues, techniciens de l'audio-visuel, socio et psycholinguistes, et ce, grâce aux jumelages effectués par la FMVJ, qui lui ont facilité les relations avec les populations concernées et lui ont permis de connaître directement leurs besoins linguistiques.
(Voir la liste du Conseil d'Administration du CMIEB en annexe).

9. En conclusion, le CMIEB, par son histoire, son acquis, sa petite infrastructure, son assise internationale et scientifique et enfin par l'initiative qu'il prend de proposer ce projet au Conseil de l'Europe, semble être le premier noyau qui, sous le contrôle politique et scientifique du Conseil de l'Europe, pourrait être renforcé le plus économiquement en moyens humains, matériels et financiers pour assumer, à l'échelle européenne d'abord, la mise en oeuvre d'un programme d'action qui reste à définir. Nous esquissons quelques grandes lignes, ni exhaustives, ni exclusives, d'un tel programme d'action.

10. Ultérieurement le développement du programme d'action peut mettre à l'ordre du jour un renforcement ou une transformation du mode de coopération du CMIEB avec le Conseil de l'Europe. Les modalités de la coopération ainsi que de sa transformation sont à prévoir sous une forme contractuelle souple et claire.

IV. ESQUISSE D'UN PROGRAMME D'ACTION :

1. Objectifs à long terme : l'objectif ultime est de promouvoir et de systématiser, à l'échelle européenne et en tenant compte des institutions et des contraintes légales, les formules d'Education bilingue adoptées aux différents niveaux scolaires (maternelles, primaire, secondaire) ; la promotion de l'Education bilingue, dans ses diverses formules et aux différents niveaux, sera essentiellement fondée sur l'information et le rayonnement assurés aux expériences réussies d'Education bilingue. L'Education bilingue se prouvera par ses résultats. Sa promotion sera garantie par son

pouvoir de contagion au niveau des opinions publiques. Le rôle du CMIEB et du Conseil de l'Europe sera d'ordre scientifique-pédagogique et politico-diplomatique : à terme leur intervention devrait suivre la demande plutôt que la précéder.

2. Objectifs à court et moyen terme : en revanche, pendant toute une période, cette intervention est appelée à précéder la demande d'une Education bilingue et à créer les conditions de cette demande ; ainsi les objectifs à court et moyen terme consistent :

   a) à informer et assurer les contacts et les échanges entre institutions intéressées à (ou impliquées dans) une expérience d'Education bilingue ;

   b) à suivre, animer et coordonner pédagogiquement et linguistiquement les expériences en cours d'Education bilingue, dans le respect des institutions existantes ;

   c) à faciliter la mise en place d'une structure d'Education bilingue, chaque fois que cela correspond à un besoin précis et exprimé.

3. Moyens d'action à long terme : ils dépendront largement du type de structures administratives dont se sera dotée l'Europe en matière éducative ; c'est donc une question à laisser totalement ouverte.

4. Moyens d'action à court et moyen terme :
   Les trois objectifs (a, b, c) ci-dessus définissent trois fonctions fondamentales du CMIEB sous l'autorité et le contrôle du Conseil de l'Europe :

   - une fonction d'information et d'échanges ;
   - une fonction de recherche expérimentale et d'animation ;
   - une fonction d'intervention-conseil.

   Ces trois fonctions entrainent à leur tour la mise en place des organes et des "instruments" suivants :

   - un groupe de documentation en vue de l'information interne et externe ;

- une infrastructure de production (reprographie) et de diffusion ;

- un groupe de recherche expérimentale et d'animation-coordination pédagogique de haut niveau théorique et pratique ;

- un secrétariat renforcé d'un pool dactylographique et disposant d'un triple fichier :

    . des correspondants scientifiques et des institutions spécialisées ;

    . des personnes et des écoles potentiellement "intéressées" aux travaux du CMIEB ;

    . des expériences en cours en Europe et dans le monde ;

- un groupe d'intervenants pédagogiques très mobiles, praticiens habitués aux missions sur le terrain ; dans un premier temps ce groupe pourrait être partiellement confondu avec le groupe de documentation pour éviter une coupure prématurée entre l'information et l'action sur le terrain ;

Enfin pour couronner le tout :

- un <u>Conseil scientifique</u> assez large chargé de contrôler l'orientation générale en matière d'Education bilingue du point de vue des Sciences humaines et des acquis pédagogiques de la recherche contemporaine : le Conseil scientifique se réunirait une fois par an ;

- <u>un Comité de Direction</u>, chargé de la gestion entre deux sessions du Conseil scientifique : ce Comité de Direction serait composé de façon à offrir des garanties de coopération loyale et d'efficacité aux yeux du Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe.

Les trois groupes de documentation, de recherche et d'animation, d'intervenants-conseils, seront essentiellement constitués autour de noyaux de permanents, assistés de spécialistes et de chercheurs à mi-temps ou free-lance*. De même l'infrastructure de production et diffusion ainsi que le secrétariat comprendront des personnels permanents.

En outre cet éventail de fonctions et d'organes fait apparaître la nécessité d'un local aménagé suffisamment grand et fonctionnel ainsi que d'un budget de fonctionnement, distinct du budget de rémunération des personnels.

Cet ensemble de besoins humains, matériels et financiers indispensable à une action efficace (voir plus loin les actions proposées) amène à envisager trois types de ressources combinées :

a) les locaux pourraient être mis à la disposition du CMIEB gratuitement par une Université avec, en retour, la possibilité pour les personnels et les étudiants de cette dernière de consulter la documentation et les spécialistes du CMIEB : dans ce cas pourquoi ne pas envisager en priorité l'Université de Strasbourg qui présente le double avantage de la proximité avec le Conseil de l'Europe et d'une situation naturelle de bilinguisme européen ambiant.

b) les personnels de recherche et d'animation ainsi que les intervenants-conseils peuvent à 90 % être recrutés parmi les cadres des Educations nationales de différents pays européens : la solution qui s'impose, si l'on veut donner au projet une dimension européenne minimale, c'est la prise en charge d'enseignants spécialisés par leurs Ministères nationaux et leur détachement auprès du CMIEB. Ce détachement devrait en son principe faire l'objet d'une négociation avec les Ministères nationaux à l'initiative du Conseil de coopération culturelle. Par ailleurs, cette formule de prise en charge, outre qu'elle résoudrait le problème crucial de traitement des permanents et celui de la constitution d'équipes réellement multi-nationales,

* Expert à la demande.

présenterait aussi l'avantage de maintenir tous les personnels dans leurs grades et échelles de salaire respectifs et de ne léser personne.

c) le financement du budget de fonctionnement ainsi que des salaires des non-enseignants (secrétariat, documentation, production, etc.) pourrait être assuré par trois sources dans un ordre d'importance décroissante :

- une subvention des Etats qui pourrait être versée au CMIEB par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe ;
- une aide financière permanente du Conseil de l'Europe, assortie de subventions particulières pour des opérations précises ;
- des ressources propres du CMIEB, au demeurant très modestes, par la vente de ses publications, voire le paiement de certaines prestations (à déterminer).

L'Ensemble de ces ressources possibles et des sources de financement envisagées n'est évoqué ici que pour mémoire et point de départ d'une réflexion. Il restera à en débattre, chiffres en mains et sans exclure toutes autres solutions.

Enfin la structure évoquée ci-dessus est encore perfectible et ouverte.

Toutefois, au vu des actions proposées, les effectifs minimaux nous semblent être au départ :

- groupe de documentation : 3 permanents.
- groupe de recherche et d'animation : 3 permanents et 2 free-lance ou mi-temps.
- groupe d'intervenants mobiles : 1 permanent, 1 free-lance ou mi-temps.
- personnel de reproduction-diffusion : 1 permanent.
- un secrétariat : 2 permanents.
- un pool dactylographique : 2 permanents, 1 mi-temps.
- un Secrétaire général : 1 permanent.

Soit en tout :

13 permanents dont 7 pédagogues-linguistes,
4 mi-temps ou free-lance, dont 3 pédagogues-linguistes.

Au total :

17 personnes pour assurer le démarrage de ce programme d'action.

5. Actions à mener dans l'immédiat :

Définir un programme d'action pour la promotion de l'Education bilingue est une entreprise complexe et ne devrait en aucun cas être le produit d'une réflexion individuelle ni même d'un groupe restreint. Une telle tâche pourrait être préparée en commun par le CMIEB et le Conseil de coopération culturelle et soumise, par exemple, au futur Conseil scientifique du CMIEB (proposé plus haut).

Dans cette perspective nos propositions sont à considérer comme un premier jet qui pourra servir de base de discussion à l'élaboration d'un futur brouillon collectif de ce programme d'action...

Ces précautions de méthodes étant prises, voici néanmoins l'ordre des priorités, tel que nous le percevons :

- première priorité : documentation et recueil de l'information sur les expériences en cours d'Education bilingue (un premier petit pas en ce sens a été fait lors du colloque de Juin 1978 du CMIEB à la Sorbonne) ;

- deuxième priorité : classement et tri de ces informations en vue de la recherche expérimentale et de l'animation à venir ;

- troisième priorité : validation des résultats des diverses expériences et tentative de constitution d'un corps de doctrine (linguistique, pédagogique, psycho-pédagogique et psycholinguistique) souple mais cohérent pour la recherche et l'innovation en matière d'Education bilingue ;

- quatrième priorité : lancement d'une recherche expérimentale à grande échelle sur les méthodes, programmes et horaires d'une Education bilingue en milieu scolaire, recherche menée à tous les niveaux et permettant de juger de l'influence de toutes les variables communément rencontrées (milieu familial bilingue ou monolingue, situation de minorité ethnique ou d'immigration, variables de méthodes, d'intensité, d'âge initial au moment de l'introduction du bilinguisme, etc.).

Les deux premières priorités devraient à elles seules occuper l'ensemble du CMIEB pendant 18 mois à 2 ans.

La 3ème priorité et la préparation de la 4ème phase devraient prendre également 18 mois à 2 ans.

La 4ème priorité serait ainsi à l'ordre du jour entre 3 et 4 ans après le démarrage du projet, ce qui est beaucoup si on veut des résultats rapides, mais qui est peu si on veut des résultats solides, tangibles et durables pour cette phase de recherche expérimentale à grande échelle ; celle-ci, intervenant donc après une préparation politique et technique minutieuse (de 3 à 4 ans), pourra durer en tout 5 à 7 ans mais devra permettre des validations et résultats partiels après 2 ou 3 ans déjà.

Enfin, on l'aura compris d'après les délais suggérés ici, il ne s'agit pas d'une recherche fondamentale en laboratoire, mais d'une recherche-action sur le terrain qui n'est valable que pour son étendue, sa durée, sa capacité de prendre en compte tous les paramètres (ou variables) effectivement rencontrés sur le terrain, lui-même très diversifié.

Si l'on se rallie grosso modo à cet ordre de priorités, on peut en faire découler, entre autres, les tâches urgentes suivantes :

a) constituer une typologie des bilinguismes.

b) constituer une typologie des formules d'Education bilingue en rapport avec les types de bilinguisme ou de monolinguisme ambiants.

c) valider, évaluer et hiérarchiser selon des critères à définir les résultats acquis dans les différentes formules et dans les différents contextes.
(= priorités 1 et 2)

d) faire connaître ces résultats, leur genèse et leurs contextes à un maximum de personnes et d'institutions impliquées dans une entreprise d'Education bilingue en vue de :

e) faire porter les efforts des expérimentations en cours sur les aspects pédagogiques et programmatiques (curricula) les plus évidents et adaptés à chaque cas et :

f) en dégager une doctrine d'ensemble cohérente : par exemple préciser l'efficacité respective des différentes méthodes d'apprentissage intensif, avec ou sans immersion, précoces ou non précoces ; préciser le rôle respectif des activités ludiques, d'expression et de création, des méthodes actives, de l'interdisciplinarité (langue instrumentale au service des autres disciplines), des exercices à buts communicatifs, des activités de conceptualisation et de réflexion sur la langue.
(= priorité 3)

g) définir avec l'aide des organismes compétents les objectifs et, partant, les critères de lancement (étendue, durée, paramètres et contextes, méthodes, programmes, horaires, pays, régions) d'une expérimentation significative à grande échelle.

h) réunir les moyens et informer les participants de cette expérimentation : leur préciser le déroulement et les modalités d'évaluation ;

i) expérimentation, animation de l'expérimentation, échange d'information, évalutations partielles ;

j) évaluations globales intermédiaires ;

k) évaluation globale finale - conclusions.

(= priorité 4)

6. Actions à mener au terme de la période "expérimentale" :

Il s'agit ici du passage à l'innovation systématique en liaison avec les Ministères de l'Education. L'ampleur et les modalités d'une telle entreprise dépendent d'un grand nombre de facteurs et en particulier, comme nous l'avons dit, des structures administratives dont se sera dotée l'Europe dans le domaine de l'Education. Selon le degré atteint par l'intégration européenne, on peut envisager le maintien de l'organisme initial de documentation, de recherche et d'animation (le CMIEB) ou au contraire son intégration organique aux structures administratives européennes. Quelles que soient les structures, la direction générale n'en est pas moins claire : l'extension de l'Education bilingue en Europe.

V. IMPORTANCE DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR CE PROJET :

De tout ce qui précède il ressort que, malgré l'importance des aspects techniques du projet, celui-ci ne peut être conçu que comme un choix politique. C'est en tant qu'option politique que l'Education bilingue a des chances de sortir de la marginalité dans laquelle elle sera tenue inévitablement, si elle est présentée comme une simple recherche pédagogique n'intéressant qu'une minorité privilégiée. Une telle recherche marginale peut se contenter des rythmes et des conditions actuels. Seul un projet cohérent et global peut justifier le saut qualitatif que représente une recherche systématique à l'échelle européenne en vue d'applications multiples, comme nous la proposons dans ce document.

Si un tel projet de promotion de l'Education bilingue était aujourd'hui - octobre 1978 - proposé par l'UNESCO ou les Nations Unies, il bénéficierait certes des moyens humains et matériels

nécessaires, mais ne correspondrait qu'à des options éducatives et philosophiques générales sans référence à aucune nécessité politique. C'est l'ancrage de l'Education bilingue dans un projet politique multinational et pluriculturel qui fait la nécessité de cette option éducative et lui donne sa chance de voir le jour de façon significative en symbiose avec l'évolution générale du continent européen. D'une certaine façon c'est la première fois dans l'Histoire mondiale qu'on trouve réunies ces deux conditions favorables :

- une intégration politique qui devra se faire sans domination culturelle ou linguistique ,
- un renforcement des langues vivantes à l'école en liaison avec une évolution politique et économique globale.

Les conditions sont données. Il reste à articuler ces deux réalités entre elles pour faire, de ce que dans d'autres conditions on nommerait utopie, une nécessité et un projet. Cette articulation ne peut venir que sous l'autorité et la responsabilité du Conseil de l'Europe.

Le CMIEB n'a pu apporter que son savoir-faire, sa bonne volonté et une étincelle initiale. C'est la responsabilité du Conseil de l'Europe et en particulier de son Conseil de coopération culturelle de considérer si le moment est venu de faire le saut qualitatif que nous suggérons en matière d'Education en vue de donner un fondement culturel et affectif à la conscience européenne des générations qui auront 20 ans en l'an 2000.

Munich, le 22 Octobre 1978

G. D.

P.S. Tout dans le côté technique de nos propositions est matière à discussion et à réflexion et devrait être considéré comme une ouverture, y compris bien entendu les modalités de la s sous-traitance par le CMIEB des questions d'Education bilingue pour le compte et sous l'autorité du Conseil de coopération culturelle.

(C.M.I.E.B.)
Institution spécialisée de
LA FÉDÉRATION MONDIALE DES VILLES JUMELÉES-CITÉS UNIES (F.M.V.J.)*

Secrétariat:
« l'Escalade »
74170 SAINT-GERVAIS (F)
Tél. (50) 78 26 43

Bureau parisien:
2, rue de Logelbach
75017 PARIS
Tél. 766 75 10

Annexe n° 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CMIEB

Président d'honneur :

- M. Robert MALLET
  Recteur de l'Académie,
  Chancelier des Universités de Paris (France).

Président :

- M. André MARTINET
  Professeur à la Sorbonne,
  Directeur de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris (France).

Vice-Présidente :

- Mme Alice DELAUNAY
  Inspectrice Générale de l'Instruction Publique, (Bordeaux, France).

Vice-Présidents :

- M. Gérald ANTOINE
  Ancien Recteur d'Académie,
  Président du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), (Paris, France).

- M. Jean-Maurice CHEVALLIER
  Professeur agrégé,
  Président du "Monde Bilingue", (St Maur des Fossés, France).

- M. Gilbert DALGALIAN
  Conseiller Pédagogique, Institut Français de Munich (R.F.A.).

.../...

* Statut consultatif I auprès de l'UNESCO et du Conseil Economique et Social des NATIONS UNIES : reconnue d'utilité publique en Afrique (OCAMM) ; lauréat du Prix Habib BOURGUIBA, Prix mondial de la Coopération.

- M. Paul GODAERT
  Professeur à l'Université de Louvain,
  Directeur de l'Institut des Langues Vivantes de Louvain,
  Vice-Président de l'AIMAV, (Louvain, Belgique).

- Mr. William-Francis MACKEY
  Professeur de Linguistique à l'Université Laval,
  Chercheur au Centre International de Recherche sur le Bilinguisme,
  (Université Laval, Québec - Canada).

- M. Alioune SENE
  Ancien Ministre,
  Représentant Permanent du Sénégal à l'ONU, (Genève, Suisse).

Secrétaire Général :

- Mme Charlotte BORGA
  Professeur de Langues vivantes,
  Délégué Général Adjoint de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, (St Gervais les Bains, France).

Secrétaire Général Adjoint :

- Mme Paule PENIGAULT-DUHET
  Professeur agrégée,
  Maître de Conférences à la Faculté de Nantes (France).

Trésorier :

- M. Giulio DOLCHI
  Président du Conseil Régional de la Vallée d'Aoste,
  Délégué Général Adjoint de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, (Aoste, Italie).

Trésorier Adjoint :

- M. Jean-Marie BRESSAND
  Délégué Général de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies,
  Vice-Président de l'Institut International des Collectivités Publiques, (Lons-le-Saunier, France).

Conseiller Juridique :

- Me André WEIL-CURIEL
  Avocat à la Cour,
  Ancien Vice-Président du Conseil Municipal de Paris,
  Conseiller Technique de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, (Paris, France).

Vice-Présidents (suite) :

- M. Paul GODAERT
  Professeur à l'Université de Louvain,
  Directeur de l'Institut des Langues Vivantes de Louvain,
  Vice-Président de l'AIMAV, (Louvain, Belgique).

- Mr. William-Francis MACKEY
  Professeur de Linguistique à l'Université Laval,
  Chercheur au Centre International de Recherche sur le Bilinguisme,
  (Université Laval, Québec - Canada).

- M. Alioune SENE
  Ancien Ministre,
  Représentant Permanent du Sénégal à l'ONU, (Genève, Suisse).

Secrétaire Général :

- Mme Charlotte BORGA
  Professeur de Langues vivantes,
  Délégué Général Adjoint de la Fédération Mondiale des Villes
  Jumelées-Cités Unies, (St Gervais les Bains, France).

Secrétaire Général Adjoint :

- Mme Paule PENIGAULT-DUHET
  Professeur agrégée,
  Maître de Conférences à la Faculté de Nantes (France).

Trésorier :

- M. Giulio DOLCHI
  Président du Conseil Régional de la Vallée d'Aoste,
  Délégué Général Adjoint de la Fédération Mondiale des Villes
  Jumelées-Cités Unies, (Aoste, Italie).

Trésorier Adjoint :

- M. Jean-Marie BRESSAND
  Délégué Général de la Fédération Mondiale des Villes
  Jumelées-Cités Unies,
  Vice-Président de l'Institut International des Collectivités
  Publiques, (Lons-le-Saunier, France).

Conseiller Juridique :

- Me André WEIL-CURIEL
  Avocat à la Cour,
  Ancien Vice-Président du Conseil Municipal de Paris,
  Conseiller Technique de la Fédération Mondiale des Villes
  Jumelées-Cités Unies, (Paris, France).

- M. Gérard JAQUET
  Ancien Ministre, Conseiller d'Etat,
  Vice-Président de l'Organisation Française du Mouvement Européen,
  Membre du Conseil Supérieur de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, (Paris, France).

- Melle Madeleine LOEWENTHAL
  Linguiste, diplômée de l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes, (Paris, France).

- M. René MONORY
  Sénateur-Maire de Loudun (Vienne),
  Ministre de l'Economie, (Paris, France).

- M. Jean ROUS
  Ancien Conseiller Personnel du Président de la République du Sénégal,
  Ecrivain,
  Journaliste,
  Membre du Conseil Supérieur de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, (Perpignan, France).

PUBLICATIONS DU CMIEB

Annexe N° 2

- ACTES du Colloque international d'Aoste (Italie), 1972.
- ACTES du Colloque international de Suresnes (France), 1973.
- ACTES de la Table Ronde d'Aoste (Italie), 1975.
- RAPPORT du Stage de Cabourg (France), 1976.

Cahiers CMIEB

1. "Plurilinguisme et interférences au second degré de l'enseignement primaire en Tunisie",

   par Ahmed EL AYED, Maître-assistant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tunis (Tunisie) - 1974.

2. "Education bilingue et Education biculturelle",

   par William-Francis MACKEY, Professeur à l'Université Laval, Chercheur au CIRB, Québec (Canada) - 1974.

3. "Bilinguisme et Biculturalisme"

   par Giovanni FREDDI, Professeur à l'Université de Venise (Italie) - 1974

4. "Received Bilingualism and Education in Cameroon",

   par le Dr. M'BASSI MANGA, Président de l'Université de Yaoundé (Cameroun) - 1974 (en anglais).

5. "Les difficultés de l'enseignement du français en Afrique francophone"

   par Jacques CHAMPION, Maître-assistant à l'Université des Sciences Sociales de Grenoble (France), ancien Directeur du Centre de Recherche de Pédagogie Appliquée de l'I.P.N. au Zaïre - 1974.

6. "Bilingualism, Semilingualism and School achievement",

   par Tove SKUTNABB-KANGAS, Professeur à l'Université d'Helsinki (Finlande) - 1975 (en anglais et en français).

7. "Prolégomènes à une grammaire des opprimés",

   par Manfred PETERS, Docteur en philosophie et lettres, Chef des travaux aux Facultés Universitaires de Namur (Belgique) - 1977.

8. "Le bilinguisme à l'école primaire tunisienne",

   par Hichem SKIK, Professeur-assistant au Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (CERES), Université de Tunis (Tunisie) - 1977

9. "Les idiomes français et créole dans le conflit interculturel à la Martinique",

   par Jean-Pierre JARDEL, Centre de Plurilinguisme - Institut Européen des Hautes Etudes Internationales (IDERIC), Université de Nice (F.) - 1978

10. "Un objectif majeur pour l'enseignement des langues en milieu multiculturel : Le dépassement de l'anomie",

    par Eddy ROSSEEL, Professeur à l'Université de Gand (Belgique) - 1978.

paraître :

11. "L'Education bilingue, pour quoi faire ?",

    par Charlotte BORGA, Secrétaire Général du CMIEB - 1978.

Hors série :

"Villes Jumelées et Apprentissage des Langues Etrangères",

enquête publiée par les soins de l'Association Linguistique France-Européenne (ALFE) - 1976.